

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trimesis... 13 fr.

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A ARMENTIERES, rue de Lille. A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 14 DECEMBRE

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 13 déc. 14 déc. 3 0/0 amortissable 85 75 85 55

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, GANNISSE et C^o

3 0/0 85 87 85 85 3 0/0 amortissable nouv. 86 15 85 07

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4, rue Nain.

Cours de clôture Comptant 13 déc. 14 déc. Florin or 4 0/0 81 00 80 00

PEPCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Buteau-Grymonprez: Havre, 14 décembre.

FEUILLETON DU 15 DECEMBRE

L'AIGUIÈRE

Mà légitime indignation ayant triomphé de ma réserve naturelle, je donnais un libre cours à mon courroux et j'eus aussitôt dit plus long encore.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Bulletin du jour

La journée parlementaire a été hier insignifiante. Au Sénat, on a renvoyé à demain la discussion des crédits sur les nouveaux ministères.

M. Gaudin a demandé au gouvernement s'il était vrai que ce décret eût été retiré! M. Félix Faure se serait contenté de répondre que « le décret de prohibition avait été abrogé, parce que l'énorme quantité de viandes importées rendait l'inspection impossible! »

M. Gambetta a renouvelé lundi au Sénat une manœuvre qui paraît lui être familière. Il est venu défendre l'armée française contre des attaques imaginaires.

l'avis de M. de Kerdrel. Dès lors, la manifestation à laquelle M. Gambetta s'est livré à la tribune laisse un peu à désirer au point de vue de la loyauté parlementaire.

Protestation de la Chambre de Commerce de Tourcoing

Malgré les objurgations les plus pressantes de plusieurs de nos députés, et en particulier de MM. Des Rotours, Brame, Debuchy, Bergerot et Plichon, la majorité de la Chambre a consacré, dans la discussion du traité de commerce franco-italien, l'application des principes du libre échange, ou, pour parler plus exactement, la protection à nos dépens de l'industrie étrangère.

C'est en vue de signaler et de conjurer, s'il est possible, le danger qui nous menace, que la Chambre de commerce de Tourcoing vient de publier et d'adresser à Messieurs les membres de la Commission parlementaire, chargée de préparer le traité franco-belge, une protestation énergique et motivée contre les clauses projetées de ce traité.

L'enquête de 1870 avait reconnu que les droits inscrits dans les traités antérieurs étaient trop faibles. Celle de 1879-1880, tout en confirmant les résultats de la précédente enquête, avait établi qu'un relèvement des tarifs était plus que jamais indispensable, en considération des charges nouvelles imposées à la production française par la guerre de 1870-1871.

Aussi le Conseil supérieur du Commerce, le ministre lui-même, nos députés et nos sénateurs avaient-ils jugé qu'il y avait lieu de majorer les droits anciens pour les traités nouveaux à conclure.

laisser la moindre trace de son passage et qui ont pour effet de paralyser les volontés, de s'opposer à tout travail de longue haleine, d'annihiler tout esprit de suite dans les affaires? Nous ne savons!

Toujours est-il que non seulement les droits anciens, mais encore les classifications reconnues défectueuses, sont maintenues dans le projet de traité avec la Belgique et que la différence, entre les fils simples et les fils retors, a été encore sensiblement diminuée.

En ce qui concerne les Tissus de pure laine, la Belgique, où la main d'œuvre est moins coûteuse, fait une économie considérable sur les trois façons successives de peignage, de filature et de tissage; aussi, depuis deux ans inondent-elle notre marché, tandis qu'apparaissant c'était elle qui venait acheter chez nous les fils de laine peignée servant à la fabrication des draperies.

Ajoutez à cela, que l'Allemagne, qui est de son côté entrée en lice, profitera du traité accordé à la Belgique, pour nous battre chez nous, comme elle le fait déjà à l'étranger.

Les chiffres vus par la Commission du Sénat donnaient 12 0/0, environ de droits compensateurs, ce qui était déjà insuffisant; le projet de traité les abaisse à 7 0/0, ce qui devient dérisoire.

Pour les Fils de laine cardée, si l'est possible. Les négociateurs de 1860, par une inadvertance incompréhensible, avaient omis de distinguer les fils de laine cardée des fils de laine peignée; cette inadvertance a été, pour ainsi dire, la ruine de cette industrie.

Les Fils de laine peignée, bien que redoutant moins la concurrence étrangère, auront néanmoins de la peine à supporter la réduction de 33 0/0 qu'on leur a également imposée.

ablement traités; on semble ne pas savoir que la façon de retardage peut être évaluée au moins au tiers de celle de la filature, et sur cet article encore on procède à une réduction sensible (20 0/0 au lieu de 25 0/0).

En résumé, le traité, tel qu'on le propose, est véritablement un arrêt de mort à courte échéance pour notre industrie nationale.

En veut-on un exemple. En ce moment même, une maison importante de nos environs installe, à quelques centaines de mètres au-delà de la frontière, sa fabrication de tissus destinés à l'exportation, profitant, grâce aux admissions temporaires, de la proximité des teintureries et apprêts de Roubaix et de Tourcoing, pour les manutentions qui ne sont pas usitées en Belgique.

La protestation se termine par cette simple phrase, sous laquelle se laissent entrevoir tant d'amertume et de désespoir:

« En résumé, messieurs, nous ne pouvons dissimuler notre découragement en voyant tous nos efforts antérieurs détruits d'un trait de plume et nous nous retons à douter du rôle des Chambres de Commerce, lorsqu'on tient si peu de compte de leurs avis. »

Le Grand-Ministère a autre chose à faire que de s'occuper des intérêts de Tourcoing et autres centres industriels, assez osés pour se plaindre de mesures qui les ruinent. De quoi se plaignent-ils? N'avons-nous pas deux ministres de plus! Quand nous en aurons treize, nous ferons une croix; la prospérité de la France sera complète!

Le général Bourbaki, candidat

L'Echo du Loir annonce que le général Bourbaki, en acceptant la candidature au Sénat dans la Sarthe, en remplacement du marquis de Talhouët, a écrit les lignes suivantes:

« Si le comité, qui m'a fait l'honneur de penser à moi, croit que mon nom peut servir à rallier les conservateurs de tous les partis dans la Sarthe, je ne crois pas pouvoir refuser: qu'ils le prennent. »

« Vous parlez de drapage, c'est un mot qui n'a jamais vainement résonné à mon oreille. J'ai toujours servi celui de la France avec passion et la plus entière abnégation. »

« Si les électeurs de la Sarthe m'envoient au Sénat, ils peuvent compter sur moi non seulement pour remplir la patriotique mission qu'ils m'auront confiée, »

« Bien qu'étranger à la science, vous n'êtes pas sans avoir entendu prononcer le nom illustre du grand Bernard Palissy! — Oui, monsieur, un potier, un simple ouvrier de génie, avec qui Dieu avait partagé sa puissance créatrice, un homme qui possédait à lui seul les deux grandes forces de l'humanité: la science et l'art! un ouvrier qui fut à la fois chimiste distingué, savant naturaliste, dessinateur, sculpteur et coloriste. »

MM. les jurés, que vous fassiez le simple et sortiez à chaque instant de la question, je n'y vois pas d'inconvénient, si cela vous amuse et si votre affaire est terminée.

l'avez dit: Tu ne seras jamais qu'à moi; je te tuerais plutôt que de te laisser à un autre. Ce propos a été affirmé par un homme d'un caractère sérieux et se trouve consigné au procès-verbal d'enquête.

lonté paternelle, renoncer à nos cers projets et même nous résigner à ne plus nous voir. Ne pouvant être l'un à l'autre, nous nous jurâmes du moins de n'être à jamais ni nous avoir fidèlement tenu notre serment.

n'êtes pas sans avoir entendu prononcer le nom illustre du grand Bernard Palissy! — Oui, monsieur, un potier, un simple ouvrier de génie, avec qui Dieu avait partagé sa puissance créatrice, un homme qui possédait à lui seul les deux grandes forces de l'humanité: la science et l'art!